



Comment resilier une offre d'achat ?

Par Belou

Bonjour,
J'ai accepté une offre d'achat pour mon appartement mais je ne souhaite plus le vendre aujourd'hui. Est ce possible de se rétracter ou pas ? Comment faire vis à vis de l'agence ? De l'acheteur ?
Merci de votre réponse . Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Accepter l'offre d'achat vous engage sans possibilité d'y renoncer.
Il est TOUJOURS déconseillé d'accepter une offre d'achat.

Maiontenant, soit vous trouvez un accord avec l'acquéreur, avec une indemnisation à la clé, soit vous croisez les doigts que LUI y renonce spontanément ou qu'il n'ait pas son prêt.

Demandez conseil à votre notaire.

Par Isadore

Bonjour,

Sous quelle forme a été faite cette offre (SMS, formulaire fourni par l'agence...) ? Etait-elle au prix de vente ? Avec ou sans volonté de recourir à un prêt ?

Par Belou

Merci de votre réponse.
L'offre d'achat a été rédigée par l'agence . J'ai signé électroniquement .
En dessous du prix de vente et il y a un prêt dans la clause suspensive .
De plus, c'est un bien en indivision et il n'y a que moi qui est signé.

Par yapasdequoi

Si vous ajoutez des infos en cours de discussion, les réponses précédentes peuvent être inexactes.
Si indivision et que les autres indivisaires n'ont pas signé, l'offre n'est donc pas acceptée.
Vous n'avez rien de plus à faire, sauf à croiser les doigts que les autres ne signent pas.